

RENCONTRE POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

Organisation non Gouvernementale de Promotion et Défense des Droits de l'Homme au Congo, membre de la « Coalition Congolaise Publiez ce que vous Payez ! », du Réseau ESCR-Network-Economic and socio-cultural Rights, PeaceTree Network (PTN), de l'Association Internationale pour le Code de Conduite des Entreprises de Sécurité Privées (ICoCA), de la Coalition des ONGS pour la Cour Pénale Internationale (CPI), de la Coalition Africaine pour la Redevabilité des Entreprises (ACCA), du Réseau Initiative pour l'Afrique Centrale (INICA), de la Campagne Publiez ce que vous payez Congo, TLP Congo et Section en formation de Transparency International

Pointe-Noire, le 29 septembre 2023

Communiqué de presse n°04/2023/RPDH/CN

GOUVERNANCE FORESTIERE, FONCIERE ET CLIMATIQUE :

DES RECOMMANDATIONS POUR UN MEILLEUR ANCRAGE DU CONGO DANS SES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES



Cet atelier a été réalisé avec l'appui du Norway's International Climate and Forest Initiative du gouvernement norvégien. Cependant, les points de vue exprimés ne reflètent pas nécessairement ceux du partenaire.



Norway's International Climate and Forest Initiative

POINTE-NOIRE, 29 SEPT 2023. Les Organisations de la Société Civile (OSC), les administrations publiques, les entreprises privées, les communautés locales et populations autochtones (CLPA) impliquées dans la gouvernance forestière, foncière et climatique en République du Congo ont émis le 29 septembre dernier à Pointe-Noire, une série de recommandations dans le but de renforcer l'impact et les résultats dans la mise en œuvre des initiatives émergentes de gouvernance des ressources naturelles auxquelles le Congo-Brazzaville est partie prenante, et améliorer ainsi de façon significative leur application dans le pays.

En effet, sous l'impulsion de la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH), il s'est tenu le 29 septembre dernier à Pointe-Noire, un atelier « **multi-acteurs d'évaluation des progrès relatifs aux jalons prioritaires et de suivi des processus CAFI, ITIE, APV et autres processus émergents** ».

Cet atelier s'est inscrit dans le cadre du projet « **Utiliser les politiques européennes pour protéger les droits et réduire la déforestation mondiale** », en rapport avec le programme NICFI (Norway's International Climate and Forest Initiative) avec l'appui technique de FERN et le soutien financier de l'Agence norvégienne de développement (Norwegian Agency for Development Cooperation, NORAD).

Pour préserver ses forêts et contribuer à la lutte contre les changements climatiques, la République du Congo s'est engagée dans plusieurs mécanismes de gouvernance comme l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI), l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), l'Accord de partenariat volontaire (APV) et la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Au compte de la mise en œuvre de ces initiatives, le pays a procédé d'une part, à la réforme de sa législation forestière et foncière, avec par exemple la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant Code forestier et la loi numéro 21-2018 du 13 juin 2018 relative aux « règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains en République du Congo », et mis en route des programmes tel que le Programme d'utilisation durable des forêts (PUDT).

Ces politiques sont des témoignages des avancées réalisées par le Congo dans sa gouvernance des ressources naturelles. Tel a été le constat des participants. Cependant, ils ont également identifié des faiblesses importantes et des liens manquants dans cette gouvernance. Ainsi, l'atelier a, entre autres, pointé du doigt l'absence de redevabilité et le non-respect du Consentement libre informé et préalable (CLIP), la faible concertation et coordination des initiatives climatiques, le faible engagement du secteur privé et de certaines entités étatiques à l'ITIE.

Ces faiblesses constituent de véritables défis nécessitant des réflexions profondes en matière de conformité aux jalons prioritaires de CAFI correspondant à la période 2022-2024, à savoir **la gestion durable des forêts, l'aménagement du territoire, la sécurisation du foncier rural et la gouvernance des secteurs mines, hydrocarbures et infrastructures**.

Pour améliorer ce contexte, les participants ont, de ce fait, recommandé, entre autres, à toutes les institutions publiques et le secteur privé impliqués dans la gouvernance forestière, foncière et climatique de:

- **Réformer la loi foncière en tenant compte des préoccupations de toutes les parties prenantes et mettre en œuvre des stratégies de vulgarisation de ce texte ;**
- **Consulter et impliquer effectivement toutes les parties prenantes, en particulier les Communautés locales et populations autochtones et propriétaires terriens dans l'élaboration du Plan national d'affectation des terres ;**

- Renforcer les capacités du personnel de l'administration forestière dans le cadre d'une opérationnalisation effective du Système Informatique de Vérification de la Légalité (SIVL) ;
- Renforcer la répression des actes de corruption, le trafic d'influence et autres antivaleurs ;
- Adopter la loi sur les bénéficiaires effectifs et rendre public le registre y relatif;
- Faire respecter les droits fonciers coutumiers des populations autochtones comme prévu par la loi n°5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones ;
- Reformuler la législation sur les indemnités des dommages agricoles afin de l'adapter aux réalités actuelles ;
- Promouvoir la certification forestière ;
- Mettre en place et actualiser les cadastres foncier, forestier, minier, pétrolier, dans le but de prévenir les conflits liés à la superposition des terres ;
- Poursuivre le programme de l'aménagement des forêts et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion

Cet atelier a été réalisé avec l'appui du Norway's International Climate and Forest Initiative du gouvernement norvégien. Cependant, les points de vue exprimés ne reflètent pas nécessairement ceux du partenaire.



Contact Presse : 050198501

066295210

